Repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les infrastructures de transport

Durée : 8 jours / 56 heures de formation

Mixte : 49 h de visio formation + 7h de formation présentielle

FICHE PROGRAMME FORMATION

PUBLIC :

Opérateurs de repérage qui interviennent sur les infrastructures de transports : structures de voies piétonnes, cyclables, routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, à l'exception des voiries privées desservant des immeubles bâtis.

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, être capable de :

- Analyser la commande fournie par le donneur d'ordre (DO)
- Analyser les documents et informations fournies par le donneur d'ordre (DO)
- Etablir les zones présentant des similitudes d'ouvrage (ZPSO)
- Mettre en œuvre les moyens de protection collective (MPC) adaptés et les équipements de protection individuelle (EPI)
- Réaliser les investigations approfondies
- Identifier les laboratoires d'analyse accrédités
- Rédiger un rapport de repérage amiante avant travaux dans les infrastructures de transport.
- Identifier les risques liés aux interventions sur des infrastructures de transport et appliquer les procédures de sécurité associées.

PRÉREQUIS :

- Justifier d'une expérience d'au moins 3 ans sur un poste technique relevant du domaine des infrastructures de transport

PÉDAGOGIE & EVALUATION :

- Méthodes et outils adaptés à la modalité pédagogique : Exposés dynamiques, échanges de pratiques, quiz, activités interactives, études de cas, mise en pratique.
- Un quiz de validation des acquis de connaissances en ligne est réalisé en fin de formation

ANIMATEUR :

- Formateurs qualifiés par Up n'PRO
 (Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

PROGRAMME :

TRONC COMMUN : 3 jours / 21 heures

- Cadre général réglementaire et normatif en matière de repérage amiante
- Contenu de la norme NF X 46-102 : novembre 2020, hors annexes A, B et C ainsi que le paragraphe E
- Architecture des ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers

FORMATION THEORIQUE : 2,5 jours / 17.5 heures

- Histoire et modes de constitution des infrastructures de transport
- Risques spécifiques aux infrastructures de transport
- Lecture de plans relatifs aux infrastructures de transport
- Spécificités de l'annexe A et du paragraphe E5 de la norme NF X 46-102

FORMATION PRATIQUE : 2.5 jours / 17.5 heures

- Localisation de l'amiante sur les infrastructures de transport
- Acquisition du geste professionnel d'opérateur de repérage sur la plateforme pédagogique
- Lecture et rédaction de rapport de repérage

Attention, cette formation est nécessaire mais non suffisante pour satisfaire les conditions d'obtention de la certification professionnelle définie dans l'arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante dans les infrastructures de transport.

Pour pouvoir vous présenter à la certification professionnelle auprès d'un organisme habilité à organiser un jury de certification RS, il sera nécessaire de fournir une attestation de suivi de la présente formation et de réaliser en complément 5 missions de tutorat dans l'année qui suit.

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Retrouvez les taux de réussite et de satisfaction de nos formations sur www.upnpro.fr/resultats-et-chiffres-cles

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Pour connaître les **modalités d'inscription, les tarifs, les conditions d'accessibilité, les contacts et les CGV**, consultez notre page **Informations pratiques** : www.upnpro.fr/informations-pratiques

PRG_AM_INFRA_TRANSP_CERTIF_AM_8J_Rev02_V032026

Repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les infrastructures de transport

Durée : 8 jours / 56 heures de formation

Mixte : 49 h de visio formation + 7h de formation présentielle

Cette formation s'inscrit dans un parcours global, nécessaire à l'obtention de la certification :

Réalisation de la formation (6 ou 8 jours en fonction des prérequis)

Réalisation de 5 missions de tutorat

Passage du jury de certification

En cas de validation : possibilité de réaliser les missions de RAT dans les infrastructures de transport.

NB : Pour la partie pratique de la formation pensez à vous munir de votre PC et de vos équipements de protection individuel : chaussures de sécurité, casque, protection auditive, appareil de protection respiratoire (cartouche P3 ou masque FFP3) et combinaison.
La plateforme pédagogique se trouvant à quelques minutes du centre de formation, prévoir de venir avec un véhicule dans la mesure du possible.

Up n'PRO – 02.22.93.73.45 - contact@upnpro.fr
Activité formation enregistrée sous le numéro 53351054435